

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE
EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2E CLASSE**

Session 2016

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS

Durée : 3 heures – Coefficient : 1

Sujet :

Vous êtes animateur territorial principal de 1^{ère} classe, responsable du service Animation de la commune rurale d'Animville (5 000 habitants) qui compte un groupe scolaire avec accueil de loisirs (maternelle et élémentaire), une maison des jeunes, une médiathèque et un musée de la photographie.

Partant du constat que les structures municipales dédiées aux jeunes dont il a la charge sont peu fréquentées, l'adjoint au maire en charge de la jeunesse, de la culture et de la vie associative souhaite engager une réflexion sur les possibilités d'aller à la rencontre et de mobiliser des publics potentiels, notamment par le biais d'activités socioculturelles.

Dans un premier temps, il vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur les pratiques « hors-les-murs ».

10 points

Dans un deuxième temps, vous devrez proposer une démarche à mettre en œuvre de manière transversale avec les structures existantes à destination des publics de 3 à 25 ans afin de les amener à fréquenter ces structures.

10 points

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

**INDICATIONS DE CORRECTION
NOTE / NOTE DE SYNTHÈSE**

1) Présentation du sujet

Que ce soit dans un objectif de démocratisation de la culture, de maintien du lien social ou de lutte contre l'exclusion, les institutions culturelles et de loisirs sortent de plus en plus de leurs murs pour aller à la rencontre des publics potentiels.

Outre l'objectif social et culturel qu'elles poursuivent, ces activités hors-les-murs s'avèrent parfois indispensables pour faire connaître les structures et les activités existantes sur le territoire et lutter contre leur désertification.

La pratique d'activité hors-les-murs demande une organisation particulière que les animateurs doivent maîtriser. En effet, il ne s'agit pas seulement de sortir l'activité des accueils de loisirs, mais bien de concevoir des activités spécifiques et adaptées au(x) type(x) de public que l'on veut toucher, au territoire dans lequel ces actions s'inscrivent et aux objectifs poursuivis. Le travail partenarial s'avère très souvent indispensable.

Si la synthèse ne devrait pas être trop complexe, la partie propositions doit permettre aux candidats de montrer leur bonne connaissance des publics enfance et jeunesse et des partenaires potentiels sur le territoire et de faire preuve de créativité.

2) Analyse des documents du dossier

Document 1 – « Quand les musées sortent de leurs murs » - M A Kleiber – *Le Journal du Dimanche* – 21 janvier 2013 – 2 pages.

Cet article explique la démarche de hors les murs menée par de grands musées parisiens (Beaubourg, le Louvre, le Quai Branly) pour aller à la rencontre du public. Des actions sont ainsi construites pour les publics dits empêchés, comme les prisonniers en maison d'arrêt ou les malades à l'hôpital ; ces personnes ne pouvant se déplacer au musée, le musée vient à eux, et ce de diverses manières : exposition de toiles originales et rencontre avec l'artiste, conférences, contes, prêt d'œuvres pour des ateliers éducatifs et artistiques. Le musée va aussi à la rencontre des publics dits éloignés, géographiquement, culturellement ou socialement, et s'exporte ainsi dans un lycée professionnel, une salle des mariages ou encore un centre commercial, l'objectif étant de faire tomber les barrières et d'inciter les personnes rencontrées à venir ensuite au musée.

Document 2 – « L'animation de rue, qu'est-ce que c'est ? » - Mémento de l'animation de rue dans les centres sociaux de Seine-Saint-Denis (extraits) – *Fédération des centres sociaux de Seine-Saint-Denis* – 2012 – 6 pages.

Issu du mémento de l'animation de rue réalisé par les centres sociaux de Seine Saint-Denis, ce document donne une définition de l'animation de rue, englobant les objectifs, les modalités d'intervention, les publics visés et les partenariats, et propose une démarche en six grandes étapes pour la réalisation d'une animation de rue.

L'animation de rue peut être définie comme des actions permettant d'aller à la rencontre des publics présents dans la rue. C'est une forme d'animation hors-les-murs, le hors-les-murs consistant à sortir de sa structure pour aller au-devant du public là il se trouve (rue, parkings, places...) afin d'échanger et de proposer des activités.

Le candidat trouvera dans ce document de nombreuses informations pouvant nourrir la partie opérationnelle du rapport. Il y puisera des éléments de méthode telle que la nécessité de respecter les libres choix des personnes approchées, de ne pas imposer d'activité mais au contraire de susciter l'adhésion puis l'implication à toutes les étapes. La dimension spatiale doit être définie en amont (animation statique ou itinérante) ainsi que la temporalité de l'animation (ponctuelle ou itérative et si oui à quelle fréquence).

Ce document invite ainsi le candidat à prendre un certain nombre de précautions, quant aux propositions opérationnelles qu'il pourra suggérer : définition du ou des publics visés par rapport au diagnostic établi, identification de partenaires (ce à quoi invite également la commande laquelle indique la présence de structures municipales qui sont autant de partenaires susceptibles), moyens matériels et humains, communication, conditions de réussite, bilan et indicateurs de suivi.

Document 3 – « Le numérique « hors les murs » » – www.educavox.fr – Mis en ligne le 15/10/2014, consulté le 27/01/2016 – 3 pages.

Cet article décrit le dispositif d'Esp@ce mobile mis en place par l'Espace Numérique du Sud Charente (ENSC) à destination des habitants des zones rurales. Partant du diagnostic que beaucoup de gens subissent la fracture numérique et que les lieux de formation existants sont peu accessibles aux habitants des zones rurales, l'ENSC s'est doté d'une salle itinérante de formation au numérique installée dans un bus. Cet espace mobile va au-devant des habitants des communes isolées, mais aussi des demandeurs d'emploi, des personnes en situation de handicap ou des enfants dont les écoles ne sont pas équipées en outils numériques.

L'équipe d'animateurs forme les personnes intéressées à l'utilisation du numérique, que l'usage soit professionnel ou personnel. Cet espace a aussi été conçu comme un outil de développement local et de renforcement des liens sociaux. Les animateurs construisent ainsi avec les habitants des projets de valorisation du patrimoine local ou participent à l'animation d'événements locaux.

Des actions spécifiques sont également menées auprès des jeunes : projets avec des collégiens, prêt de matériel pour les écoles. Des conventions sur des actions numériques pour la jeunesse ont été signées avec plusieurs communes dans le cadre des ateliers mis en place par l'aménagement des rythmes éducatifs.

Tout au long de l'article sont évoqués les partenaires institutionnels et financiers qui rendent ces actions possibles. Le candidat devra prendre en compte cette dimension dans la partie propositions.

Document 4 – « Concept « Animation socioculturelle hors-murs » » – *Direction de la formation, de la prévoyance sociale et de la culture, Ville de Bienne* – janvier 2012 – 3 pages.

La ville suisse de Bienne a mis en place une offre d'animation à destination des enfants et des jeunes en milieu ouvert dans ses différents quartiers. Par ce document, la Direction de la formation, de la prévoyance sociale et de la culture entend expliquer la démarche des actions d'animation socioculturelle hors-les-murs.

Un certain nombre de principes sont listés, tels que la libre adhésion, l'acceptation, la transparence, la partialité critique, la participation et l'accès aux ressources. Parmi les éléments à prendre en compte figure également la difficulté de délimiter les âges auxquels s'adressent les animations, compte-tenu du fait qu'elles se déroulent dans l'espace public.

Un certain nombre d'objectifs, que le candidat pourra éventuellement reprendre à son compte dans la partie propositions, sont définis.

Document 5 – « Sortir les livres dans la rue et partager les savoirs » – *www.atdquartmonde.ca* – 25 juin 2013 – 2 pages.

Ce document de l'association ATD Quart-Monde parle des bibliothèques de rue, qui existent dans plusieurs pays (dont la France) et qui ont pour objectifs de combattre l'exclusion par la création d'événements culturels au cœur des quartiers, de sortir la culture et le savoir des espaces où ils sont traditionnellement confinés pour aller à la rencontre des différents publics.

Dans le cadre des bibliothèques de rue, le livre est aussi un moyen de rencontre et de plaisir commun. Enfin, le texte souligne le bon accueil réservé à la bibliothèque par les enfants.

Document 6 – « Les démarches d'animation de rue des centres sociaux de Seine-Saint-Denis » – *Fiche de recueil de pratiques n°2 – Prospectives éducatives – Habitants, centres sociaux de Seine-Saint-Denis* – 5 pages.

Ce document se présente sous la forme d'un retour d'expérience sur les animations hors-les-murs menées par les centres sociaux de Seine Saint-Denis.

Les différentes expériences menées montrent que ces activités, informelles au début, se structurent et s'organisent par la suite, que les modes d'action s'avèrent spécifiques au territoire et au contexte, qu'il est important de créer du lien avec les familles des enfants auxquels s'adressent les animations, que la cohérence éducative doit être un enjeu permanent.

Les objectifs des animations hors-les-murs doivent être définis, non seulement par rapport aux enfants, mais aussi par rapport aux familles et aux différents partenaires que l'on mobilise. D'autres objectifs peuvent être poursuivis, comme la volonté d'intégrer les aînés.

Dans le cadre du hors-les-murs, deux types d'activités peuvent être proposés :

- Le premier consiste à aller vers les enfants et les jeunes dans l'espace public et de discuter, et /ou de proposer une activité sportive ou ludique. Cette activité est considérée comme informelle ;
- Le deuxième type d'activité doit être formellement autorisé par les parents. Il s'agit de tournois, d'ateliers, de découvertes, d'espace multimédia, de jardinage, voire de mini-séjours.

Les relations avec les familles, d'abord sur le plan administratif, puis en les impliquant dans les activités (construction du programme, accompagnement des sorties) permet de conforter les parents dans leur rôle éducatif et constitue aussi un moyen de les impliquer dans la vie sociale locale.

3) Proposition de plan détaillé

Avertissement : il s'agit d'une proposition de plan, et non d'un plan type.

En-tête

Comme indiqué dans la note de cadrage de l'épreuve, il est attendu une présentation de la note sous la forme suivante :

Commune d'Animville

NOTE

à l'attention de Monsieur l'adjoint au maire

Objet : L'animation hors les murs

Introduction

Rappel du cadrage : la note doit comporter une introduction d'une quinzaine de lignes, qui s'apparente à celle d'une composition ou dissertation (entrée en matière, définitions éventuellement, problématique) et doit impérativement comprendre une annonce de plan.

Éléments pouvant être abordés en introduction :

- Le hors-les-murs, une expression en vogue qui désigne des pratiques et des objectifs divers
- Distinction entre le hors-les-murs dans l'espace public ou dans d'autres structures
- Distinction entre les pratiques qui font sortir le public des structures ou, au contraire, qui font sortir l'institution pour aller au-devant des publics

Problématique possible : Comment, par le hors-les-murs, toucher les publics et les amener à fréquenter les équipements de loisirs existants ?

Plan détaillé

Rappel du cadrage : le rapport comporte deux parties distinctes
- **une première partie exclusivement rédigée à l'aide des éléments du dossier**, qui informe le destinataire sur les problématiques essentielles du sujet.
- **une deuxième partie qui propose des solutions opérationnelles**. Cette partie peut valoriser des informations du dossier (par exemple des expériences éclairantes conduites par différents établissements et collectivités) mais fait également appel **aux connaissances du candidat**.

SYNTHESE

I. Les pratiques hors-les-murs pour une animation de proximité

A. Le hors-les-murs : essai de typologie

1) Aller au-devant des publics empêchés ou éloignés

- L'expression « publics empêchés » désigne les personnes qui n'ont pas la possibilité physique de se rendre dans les structures, parce qu'elles se trouvent dans des lieux fermés (maison d'arrêt, hôpital) ; les publics dits éloignés sont, quant à eux, éloignés géographiquement et souvent socialement des activités de loisirs ou culturelles
- Considérer l'activité comme une manière de lutter contre l'exclusion
- Exemple des musées parisiens (doc 1) qui vont à la rencontre de ces deux types de public
- Exemple de l'Esp@ce mobile (doc 3) qui lutte contre la fracture numérique tout en cherchant à pallier le manque de structures en zone rurale
- Chercher à toucher le plus grand nombre et créer des espaces de rencontre et de tissage du lien social : exporter la culture dans un centre commercial (doc 1), sortir la bibliothèque dans la rue (doc 5)

2) Exporter l'activité ou co-construire des activités à l'extérieur de la structure

- Deux approches complémentaires et entremêlées : on ne fait jamais qu'exporter l'activité ailleurs (dans une autre structure) ou au-dehors (dans l'espace public)
- Ainsi, quand le centre Pompidou exporte ses œuvres en prison, il assure aussi une médiation spécifique avec le conservateur voire l'artiste (doc 1)
- L'ENSC (doc 3) construit des ateliers spécifiques avec les différents publics qui fréquentent l'esp@ce mobile
- La bibliothèque de rue (doc 5), si elle exporte les livres et la lecture dans l'espace public, permet de tisser des relations spécifiques au hors-les-murs et de construire un autre rapport à la lecture

B. Des actions pensées et menées au niveau du territoire

1) La nécessaire prise en compte des spécificités du territoire

- Le diagnostic de territoire permet d'identifier le contexte et de définir des objectifs. (doc 2)
- La réalisation des objectifs demande des moyens (humains, financiers, matériels) et des partenaires (doc 4)
- Intégrer les contraintes inhérentes à l'espace (configuration de l'espace mais aussi voisinage), les éventuelles difficultés liées à l'actualité, les limites des animations proposées (doc 2)
- Importance en amont de nouer de bonnes relations avec les gens des quartiers concernés, notamment les bailleurs

2) Néanmoins, un cadre juridique et réglementaire à respecter

- Distinction entre les hors-les-murs formel et informel (doc.6)
- Normes d'encadrement (doc 2)
- Obligation de formaliser les activités dans certains cas
- Outre le respect du cadre légal, la formalisation permet également, lorsque l'on propose des activités à des mineurs, de rencontrer les parents et de les impliquer, d'abord sur le plan administratif puis en leur permettant de participer aux activités. D'où implication plus grande pour leurs propres enfants et dans la vie sociale locale. (doc 6)

PROPOSITIONS

On acceptera pour cette partie que le candidat propose un plan par étapes du projet, et non nécessairement un exposé organisé en parties et sous-parties.

II. L'animation hors-les-murs comme transition vers l'institution

Plan d'actions : ces indications de correction sont donnés à titre d'exemple, ce qui comptera c'est la démarche de projet, incontournable, adoptée par le candidat, sa pertinence et sa faisabilité dans le contexte de la commande proposé.

A. Bien mesurer le contexte

- Répondre à une commande politique
 - 1) *Formaliser les enjeux éducatifs*
 - Favoriser l'épanouissement culturel d'un public jeune
 - Favoriser une proximité des services publics
 - Valoriser les structures socio culturelles de la ville
 - Permettre à un public non captif de fréquenter les structures socio culturelles de la commune
 - 2) *Analyser et approfondir les éléments du constat*
 - Réaliser un état des lieux de la fréquentation des structures municipales dédiées à l'enfance et à la jeunesse

- Interroger les pratiques et projets des structures enfance et jeunesse existantes
- Interroger les pratiques et projets des structures culturelles existantes

...

3) Définir et prioriser les objectifs opérationnels possibles

- Organiser des actions hors les murs
- Aller à la rencontre des publics
- Sensibiliser les publics jeunes aux activités socio culturelles
- Amener un public non captif dans les structures municipales

...

B. Mettre en œuvre une approche transversale et complémentaire

1) Adopter une organisation pour la réalisation du projet (cette partie du projet peut être couplée avec l'échéancier)

- Mise en place d'un comité de pilotage (*présidé par l'adjoint au Maire à la jeunesse*) qui validera les choix et d'un comité technique qui fera les propositions.
- Démarche transversale entre les différents équipements parties prenantes : accueil de loisirs (maternelle et élémentaire), maison des jeunes, médiathèque et musée de la photographie. Les actions doivent être conçues dans un projet global d'actions hors et les murs et en complémentarité des structures les unes par rapport aux autres

Parmi les axes de travail :

- Identification de lieux d'action
- Identification d'actions hors les murs possibles : une expo photo itinérante dans les quartiers, un rallye photo dans la ville, une ludothèque en plein air, porte ouverte...
- Recherche de subventions
- Penser aux actions de communication : plaquettes, flyers, articles dans le journal municipal, informations auprès des parents, enfants

2) Calibrer les moyens nécessaires et disponibles : doivent apparaître dans la proposition du candidat, ces trois éléments fondamentaux

- Financier : budgétiser les principales lignes de dépenses et recettes possibles
- Humain : tous les partenaires à mobiliser, penser à valoriser en terme de masse salariale concernant le personnel mobilisé, le nombre d'animateur encadrant, la participation des services en interne (technique, communication...)
- Matériel : les salles de réunion pour la préparation, le matériel pédagogique pour la réalisation du projet

3) Déterminer un échéancier réaliste (avant, pendant et après l'action)

4) Prévoir les indicateurs d'évaluation possibles

- Le nombre de jeunes mobilisés (par tranche d'âge)
- La mixité sociale des jeunes mobilisés
- Mettre en parallèle les effectifs de fréquentation des structures après les actions mises en place
- Les objectifs sont-ils atteints ?
- Un questionnaire pour les jeunes, les parents et les partenaires
- Une valorisation de l'action par un reportage photo et/ou vidéo
- Une réunion bilan : avec les jeunes/parents, en interne

Conclusion

Rappel du cadrage : la conclusion est facultative pour l'épreuve de note. Si le candidat souhaite conclure, il doit le faire brièvement, sans jamais rajouter des informations oubliées, pour valoriser l'essentiel de la note.